

**CONTRAT - AUXILIAIRE D'ÉTÉ (minimum 3 semaines)**

**A remplir par le secteur administration RH et salaires**

N° d'employé		Date de mutation	
--------------	--	------------------	--

**A remplir par le service**

Période d'engagement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Service	0530/GC
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Fonction	<input type="checkbox"/> Auxiliaire	<input type="checkbox"/> Encadrant		

**A remplir par le(la) collaborateur(trice)**

Avez-vous déjà travaillé à la Ville de Fribourg ?  oui  non

Titre  Madame  Monsieur

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Rue \_\_\_\_\_ Case postale \_\_\_\_\_

NP / localité \_\_\_\_\_

No téléphone \_\_\_\_\_ Adresse e-mail \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_ No ass. sociale 756. \_\_\_\_\_

Nationalité \_\_\_\_\_ Lieu d'origine \_\_\_\_\_

Permis de séjour  C  B  F  G  L  N **Joindre une copie** **+ Formulaire IS (sauf permis C)**

Permis de conduire  oui  non **Joindre une copie**

**Etat civil**

célibataire

marié(e)  partenariat enregistré  séparé(e)  divorcé(e)  veuf/veuve

Date mariage, divorce, etc. \_\_\_\_\_

**Relation bancaire – Joindre une copie de la carte bancaire**

Nom de l'établissement bancaire \_\_\_\_\_

No IBAN \_\_\_\_\_ CH \_\_\_\_\_

L'équipement de sécurité est obligatoire et sera mis à disposition par la Commune.

**Veuillez préciser votre numéro de pointure pour les chaussures de sécurité : \_\_\_\_\_**

## Dispositions contractuelles

- **Temps d'essai** : Le temps d'essai est d'une semaine. Pendant cette période, le contrat peut être librement résilié par écrit par les deux parties moyennant un délai de congé de 3 jours.
- **Fin du contrat** : Passé ce délai, le contrat prendra fin à l'expiration de la période convenue.
- **Temps d'occupation** : Le temps d'occupation est de 100%, soit environ 41 heures par semaine.
- **Horaire** : Les heures sont en principe effectuées dans le cadre de l'horaire mobile, soit du lundi au vendredi entre 6h00 et 20h00. L'horaire et les pauses seront communiqués par le responsable en temps voulu. Un service de samedi et dimanche pourra être exigé. Les heures effectives seront payées, avec une majoration de 25% le samedi de 6h00 à 20h00 et de 50% le reste du week-end.
- **Salaire** : Le salaire dépend de l'âge et est fixé selon le tableau suivant :

Auxiliaire d'été		taux vacances	Taux horaire	13 <sup>ème</sup> 8.33%	vacances	total
Employé	16 à 18 ans	10.64%	<b>15.02</b>	1.25	1.73	18.00
	+ 18 ans	10.64%	<b>16.69</b>	1.39	1.92	20.00
	Encadrant	10.64%	<b>21.20</b>	1.75	2.45	25.40

- **Assurance-accidents** : L'employé(e) est assuré(e) pendant toute la période d'engagement pour les accidents professionnels et non professionnels auprès de la SUVA.
- **Déductions sociales** : Les charges sociales légales de l'employé(e) sont déduites du salaire brut.
- **Salaire en cas d'empêchement de travailler** : Si le travailleur est empêché de travailler pour des causes inhérentes à sa personnalité, le salaire n'est pas dû, sous réserve des prestations de l'assurance-accident (art. 324b CO).
- **Droit supplétif** : Pour tout ce qui n'est pas expressément prévu et stipulé dans le présent contrat, les parties se réfèrent aux dispositions du Code des obligations sur le contrat de travail (art. 319 ss CO).
- **For** : En cas de litige relatif à l'exécution du présent contrat, le for judiciaire est fixé à Fribourg.

Par sa signature, l'employé(e) déclare qu'il/elle accepte le travail confié et les dispositions contractuelles. Il/Elle est également informé(e) de l'obligation de respecter le secret de fonction pendant et après la durée de l'engagement.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

L'employé(e)

Le Chef de secteur

La Cheffe de Service  
des ressources humaines

**Si l'employé(e) est mineur(e), la signature du représentant légal est nécessaire.**

---

Nom, prénom et signature du représentant légal